

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
18 DECEMBRE 2025

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

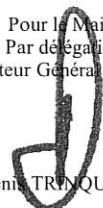
OBJET

**Sollicitation de la dotation
d'aide à l'investissement
local ou du fonds
d'investissement pour les
territoires 2026**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2025
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 19 décembre 2025
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2025
Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt cinq, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame NICOLAS à Monsieur PÉRICARD
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET
Monsieur MORLET à Madame HABERT-DUPUIS

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20251218-25-F-10a-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

N° DE DOSSIER : 25 F 10a

OBJET : SOLICITATION DE LA DOTATION D'AIDE À L'INVESTISSEMENT LOCAL
OU DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES TERRITOIRES 2026

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi de finances pour 2018 a pérennisé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée par l'article 159 de la loi de finances 2016, visant à apporter un soutien aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans leurs projets d'investissement.

En 2025, les priorités thématiques étaient la transition écologique des territoires, l'accessibilité des bâtiments publics, la rénovation et la mise en sécurité du patrimoine cultuel.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a déposé deux dossiers en 2025, un dossier pour l'opération Cœur des Sources pour le conservatoire et l'équipement sportif, et un dossier pour la poursuite du plan de verdissement de l'éclairage public, qui n'ont pas été retenus.

Pour 2026, il était envisagé dans le projet de Loi de Finances une modification de la DSIL vers un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) qui remplacerait trois dotations - la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville (DPV).

Suivant le dispositif qui sera inscrit dans la future Loi de Finances, la Ville déposera des dossiers en 2026 sur le dispositif retenu pour les projets suivants :

- Requalification et végétalisation de la rue Pasteur
- Cœur des Sources : construction d'un groupe scolaire

Ces aides financières étant gérées par le Préfet de région, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre les dossiers entrant pour 2026 dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local ou des nouvelles dotations, à demander les cofinancements associés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les dossiers entrant pour 2026 dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local ou des nouvelles dotations, à demander les cofinancements associés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.